

Xème session – Monaco 25-29 mars 1996

- [Le respect de la charte des jeux olympiques en matière d'usage de la langue française lors des prochains jeux d'Atlanta](#)
- [Les autoroutes de l'information et les parlements francophones](#)
- [L'union européenne et la conférence intergouvernementale de 1996: enjeux et perspectives – Résolution sur l'approfondissement et l'élargissement de l'Union européenne](#)
- [La présence de la langue et de la culture françaises au sein de l'Union européenne](#)

Motion de remerciements

Le respect de la charte des jeux olympiques en matière d'usage de la langue française lors des prochains jeux d'Atlanta

L'Assemblée régionale Europe de l'A.I.P.L.F., réunie à Monaco du 25 au 29 mars 1996,

- rappelant les résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'A.I.P.L.F. et par les Sommets francophones sur la place du français dans les organisations internationales;
- rappelant que c'est au Français Pierre de COUBERTIN que l'on doit la création des Jeux olympiques modernes, que la charte du Comité International Olympique prévoit que le français est langue officielle des Jeux olympiques à parité avec l'anglais et qu'en cas de divergence entre les textes français et anglais de la charte olympique et de tout autre document du CIO, le texte français fera foi, sauf disposition écrite expresse;
- constatant que les organisateurs des Jeux olympiques d'Atlanta font une interprétation de la charte qui tend à pénaliser et à réduire l'usage du français au profit de l'anglais, notamment en prévoyant que les discours de la cérémonie d'ouverture ne seraient prononcés qu'en anglais avec une simple traduction écrite en français sur écran;
- rappelant que cette manifestation constituera un événement médiatique à l'échelle de la planète suivi par des centaines de millions de téléspectateurs;
- exprime son désaccord avec les dispositions projetées en matière linguistique pour les Jeux d'Atlanta;
- exige le respect de la charte du Comité International Olympique concernant la place du français comme langue officielle des Jeux;

- invite les parlements et les gouvernements des pays ayant le français en partage, qui sont nombreux à envoyer des délégations aux Jeux Olympiques, à agir de concert et avec vigueur auprès des organisateurs pour que le français demeure langue officielle de ces Jeux.

Les autoroutes de l'information et les parlements francophones

L'Assemblée régionale Europe de l'A.I.P.L.F., réunie à Monaco du 25 au 29 mars 1996

- considérant que la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui se tiendra fin 1996, aura notamment pour thème les autoroutes et que le Haut Conseil de la Francophonie de fin avril traitera de la Francophonie face aux défis des nouvelles technologies;
- constatant le développement rapide des réseaux dénommés « autoroutes de l'information » au sein de la Francophonie;
- considérant que les autoroutes de l'information doivent contribuer au respect des objectifs de l'A.I.P.L.F. et notamment à la promotion de l'usage du français dans le respect des identités culturelles, au développement de la coopération et au renforcement de la démocratie parlementaire;
- souhaitant que les réseaux de transmission électronique de l'information constituent un lien privilégié entre les Parlements et les opinions publiques;
- considérant que leur développement non encadré pourrait porter atteinte au respect des libertés publiques et aux conditions du débat démocratique;

recommande que

- les parlements francophones soient mis en réseau avant la fin de 1996 et mettent en place des programmes destinés à faciliter l'accès à leurs travaux;
- les parlements francophones contribuent, ensemble, à l'élaboration rapide du code de déontologie indispensable à un fonctionnement maîtrisé des autoroutes de l'information;
- l'ensemble des opérateurs francophones élaborent, dans les meilleurs délais, une stratégie globale prenant en compte les besoins en infrastructures et les coûts d'utilisation et permettant de préserver et de promouvoir la place du français dans le nouveau paysage des échanges internationaux.

L'union européenne et la conférence intergouvernementale de 1996: enjeux et perspectives – Résolution sur l'approfondissement et l'élargissement de l'Union européenne

L'Assemblée régionale Europe de l'A.I.P.L.F., réunie à Monaco du 25 au 29 mars 1996,

- rappelant que l'Europe est d'abord un modèle de civilisation commune;
- considérant l'importance de la Francophonie sur le continent européen et sa responsabilité dans la construction européenne;
- considérant la volonté exprimée par plusieurs délégations de voir leur pays devenir membre à part entière de l'Union européenne;
- considérant la nécessité d'approfondir la construction européenne notamment, afin de permettre de nouveaux élargissements de l'Union européenne;

Demande que

- la Conférence intergouvernementale procède aux réformes nécessaires pour augmenter la capacité d'action et de développement de l'Union européenne et pour créer les conditions favorables à son élargissement;
- les pays européens non membres de l'Union européenne puissent y adhérer lorsqu'ils rempliront les conditions requises;
- dans cette perspective, l'Union et les Etats membres engagent dès maintenant, de nouvelles actions favorisant le développement de la langue et de la culture françaises dans les Etats candidats à l'adhésion.

La présence de la langue et de la culture françaises au sein de l'Union européenne

L'Assemblée régionale Europe de l'A.I.P.L.F., réunie à Monaco du 25 au 29 mars 1996,

- considérant la nécessité de renforcer la présence de la culture et de la langue françaises dans la future architecture européenne;
- considérant qu'à l'avenir, chaque membre du Parlement européen doit conserver le droit de s'exprimer dans sa langue;
- considérant que l'usage effectif du français doit être garanti dans le fonctionnement des institutions européennes;

demande que

- la question des langues soit abordée par la conférence intergouvernementale;
- le statut international du français soit préservé;
- l'Union européenne et les Etats membres encouragent par de nouvelles actions l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères.

Motion de remerciements

La Xème Assemblée régionale Europe de l'AIPLF :

- adresse ses plus vifs remerciements aux autorités et à la section de Monaco pour la qualité de l'accueil et la parfaite organisation des travaux;
- remercie le Président et le Secrétariat de la section de leur efficace et amicale disponibilité.